

[Dépôt du mémoire à l'Institut de Psychologie](#)

➤ **Dépôt du mémoire en version papier :**

- 1) un exemplaire au directeur de mémoire (l'étudiant se charge de le transmettre lui-même au directeur)
- 2) un exemplaire à l'expert (l'étudiant se charge de l'envoyer lui-même à l'expert)

ATTENTION : Depuis la session d'hiver 2019, il n'est plus nécessaire de remettre un exemplaire PAPIER au secrétariat IP. Cependant, l'avis de défense signé par l'étudiant et le directeur du mémoire doit être remis dans les délais impartis

Quand ? **21 jours** (y compris jours fériés et week-end) avant la date de la défense prévue (aucun dépôt tardif ne sera accepté)

➤ **Dépôt du mémoire en version PDF (obligatoire) :**

L'étudiant dépose le mémoire en version PDF sur le site des enseignements moodle dans le délai imparti (<http://www.unil.ch/ssp/memoire-ssp>)

➤ **Réservation d'une salle :**

Par qui ? Mme Véronique Akono (veronique.akono@unil.ch / Tél. 021/692 35 25),
Institut de Psychologie, Geopolis Bureau 4506
Jours de présence : mardi, jeudi et vendredi (08h00-12h00 / 13h30-17h00)

Quand ? Après le dépôt au secrétariat IP de l'avis de défense

Comment ? Madame Akono communique le numéro de la salle par mail à l'étudiant qui est tenu d'en informer son directeur et son expert

Pour plus d'informations



www.unil.ch/ssp/memoire-ssp

Personne en charge de la gestion des mémoires :

Institut de Psychologie /Mme Véronique Akono, Geopolis – Bureau 4506 -Tél. 021/692 35 25
Jours de présence : mardi, jeudi et vendredi (08h00-12h00 / 13h30-17h00)